

TABLEAU DE BORD DE L'ATTRACTIVITÉ DE LA FRANCE

Coût du travail et fiscalité

COÛT DU TRAVAIL ET FISCALITÉ

Le niveau du coût du travail, de la fiscalité sur les entreprises mais aussi la productivité de la main d'œuvre ont un impact fort sur la compétitivité d'une économie et sur son attractivité.

Le niveau du coût du travail en France est dans la moyenne haute de notre échantillon. Cependant, la productivité par tête du travail y est l'une des plus fortes au monde : 13^e des pays de l'OCDE et 6^e de notre échantillon. Par ailleurs, depuis 2013, la France a significativement amélioré sa compétitivité-coût et l'évolution des coûts salariaux unitaires est maîtrisée, grâce à l'instauration du Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) et du Pacte de responsabilité et de solidarité (PRS). Cette baisse du coût du travail a été renforcée par la transformation du CICE au 1^{er} janvier 2019 en allègement pérenne de cotisations sociales patronales et par la baisse supplémentaire des cotisations au niveau du salaire minimum au 1^{er} octobre 2019, ce qui permet aujourd'hui à la France d'afficher un coût du travail très contenu au niveau du salaire minimum en comparaison internationale.

La France se distingue par une part significative de cotisations sociales dans les prélèvements obligatoires, qui financent une offre importante de services publics sociaux. Elle a néanmoins sensiblement diminué les impôts pesant sur les sociétés, pour atteindre en 2022 un niveau inférieur à celui de l'Allemagne et de l'Italie.

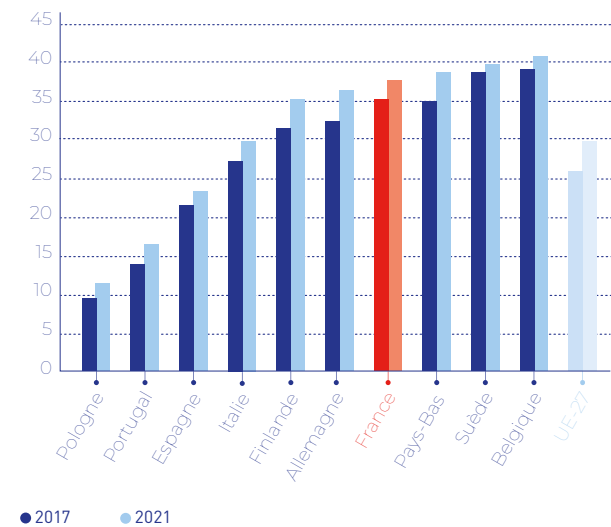
1. Coût du travail

Le coût de la main d'œuvre est l'un des déterminants de l'attractivité d'une économie pour les investissements internationaux. Il doit s'apprécier en regard de la productivité du travail, qui reflète la capacité à produire d'une économie en fonction des ressources en main d'œuvre utilisées. Au-delà de leurs niveaux, l'étude de l'évolution des indicateurs du coût du travail dans le temps est primordiale dans le contexte de concurrence internationale.

En 2021, le coût de la main d'œuvre en France est parmi les valeurs élevées de notre échantillon : **en moyenne nationale, le coût horaire de la main d'œuvre atteint 37,9 € en France**, contre 37,2 € en Allemagne et 29,1 € en moyenne dans l'UE 27. Dans l'industrie, **il est en revanche moins élevé en France (40,4 €) qu'en Allemagne (42,2 €)**, tout en restant supérieur à la moyenne de l'Union Européenne (29,1 €). Au sein de notre échantillon, la France se positionne à la 7^e place pour le coût du travail dans l'ensemble de l'économie et à la 6^e place dans l'industrie.

FIG. 1

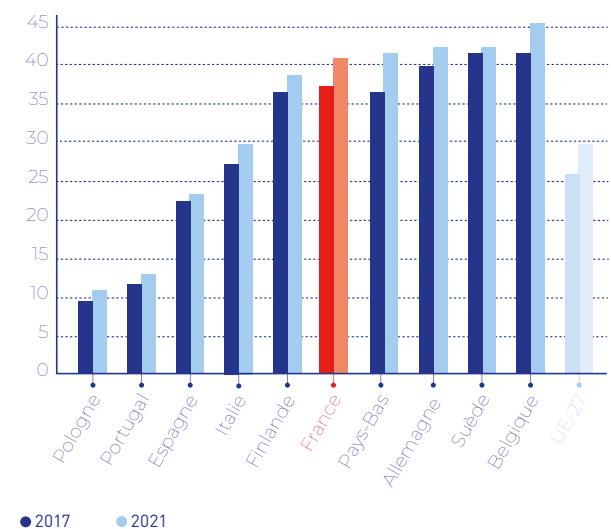
COÛT HORAIRE DE LA MAIN-D'ŒUVRE SUR L'ENSEMBLE DE L'ÉCONOMIE
EN €



Source : Eurostat

FIG. 2

COÛT HORAIRE DE LA MAIN-D'ŒUVRE
INDUSTRIE (HORS CONSTRUCTION)
EN €

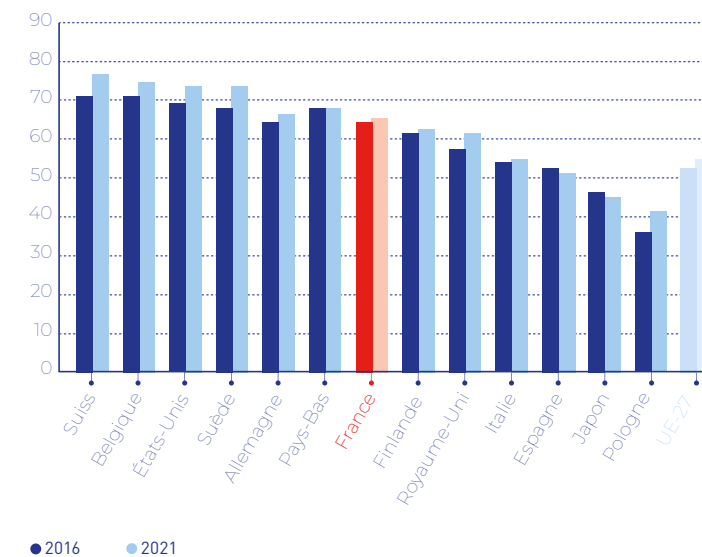


Source : Eurostat

Néanmoins, l'appréciation du coût du travail doit être faite en relation avec la productivité horaire du travail, qui est très élevée en France. En effet, elle atteint, en 2021, 66,7 €, contre 68,3 € pour l'Allemagne, 55,2 € pour l'UE 27. La France se positionne ainsi au 7^e rang de notre échantillon.

FIG. 3

PRODUCTIVITÉ HORAIRE DU TRAVAIL* (2021)
EN US\$ À PPA 2015



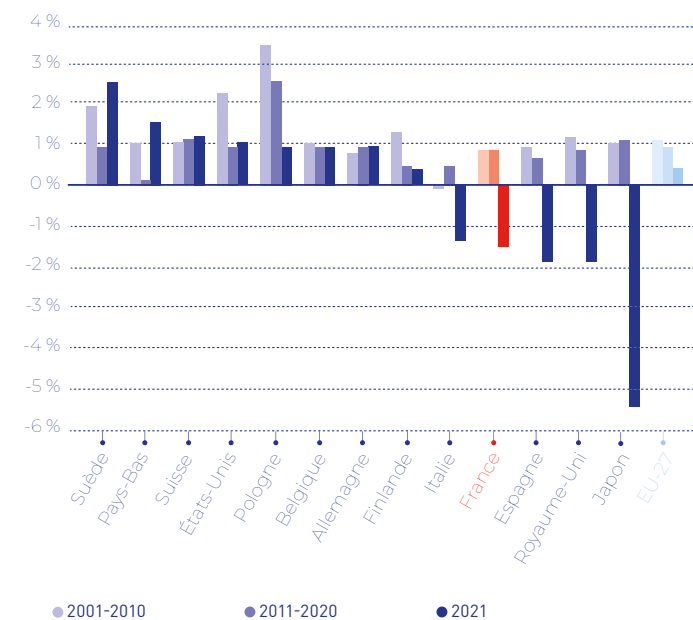
* PIB par heure travaillée
Source : OCDE, 2022

Sur plus long terme, la croissance de la productivité horaire en France a progressivement ralenti, comme dans de nombreux pays développés : en moyenne +1,3 % chaque année entre 2001 et 2010 et +0,9 % entre 2011 et 2020. La productivité horaire française a été peu affectée par la crise sanitaire 2020 mais connaît un décrochage de -1,5 % en 2021, équivalent à celui observé en moyenne dans les pays de l'OCDE. Le Royaume-Uni a vu sa productivité horaire diminuer de -1,8 % en 2021, comme l'Espagne alors que celle-ci a augmenté de 0,9 % en Allemagne.

La productivité par tête française a, en revanche, été fortement impactée en 2020 par la crise sanitaire, avec notamment la mise en place d'un chômage partiel pour une grande partie des salariés. En 2021, la France n'a pas encore retrouvé son niveau de productivité par tête d'avant crise tout comme l'Allemagne, le Royaume-Uni, l'Italie ou encore l'Espagne.

FIG. 4

EVOLUTION DE LA PRODUCTIVITÉ HORAIRE DU TRAVAIL*
TAUX DE CROISSANCE ANNUEL MOYEN
EN %



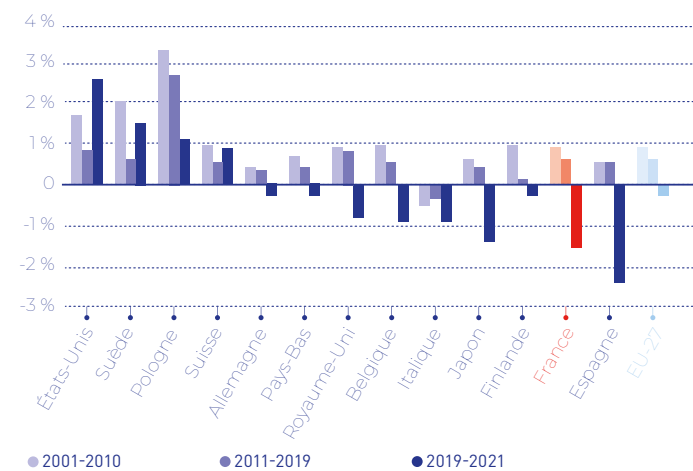
● 2001-2010 ● 2011-2020 ● 2021

* PIB par heure travaillée

Source : OCDE 2022, calculs Business France

FIG. 5

EVOLUTION DE LA PRODUCTIVITÉ PAR TÊTE DU TRAVAIL*
TAUX DE CROISSANCE ANNUEL MOYEN
EN %



● 2001-2010 ● 2011-2019 ● 2019-2021

* PIB par personnes employées

Source : OCDE 2022, calculs Business France

MÉTHODOLOGIE :

COÛTS SALARIAUX UNITAIRES ET INDICATEURS DE COMPÉTITIVITÉ

La compétitivité coût compare les coûts salariaux unitaires (CSU) entre différents pays. Les coûts salariaux unitaires (CSU) correspondent au coût du travail pondéré par la productivité. La notion de coût salarial unitaire permet de mesurer le coût salarial par unité de valeur ajoutée produite. L'évolution des CSU dépendra à la fois de la variation de la rémunération de la main d'œuvre - une augmentation de celle-ci entraînera une augmentation des CSU - et de la variation de la productivité - une augmentation de la productivité entraînera une réduction des CSU. Si l'augmentation de la productivité est plus rapide que celle de la rémunération, alors les CSU diminueront.

La compétitivité-coût est définie comme le rapport entre les CSU des économies concurrentes et ceux de la France. Les coûts sont mesurés sur l'ensemble de l'économie, couvrant à la fois les secteurs les plus exportateurs et ceux moins ouverts aux échanges internationaux. Pour la France, il inclut le CICE.

La compétitivité-prix à l'exportation est définie comme le rapport entre le prix à l'exportation des biens et services étrangers et celui des exports de biens et services français.

Dans ces deux cas, les données des pays concurrents sont agrégées en utilisant une pondération qui repose sur (i) l'importance du marché pour la France (poids dans les exportations françaises) et (ii) la part détenue par le concurrent sur ce marché.

La compétitivité-prix française s'améliore lorsque les prix français progressent moins vite que les prix étrangers exprimés en une monnaie commune, ce qui inclut donc l'effet du taux de change. Outre le change, la différence entre l'évolution des compétitivités coûts et des compétitivités-prix réside dans l'évolution des marges des entreprises. Profitant d'une baisse des coûts, les entreprises peuvent en effet reconstituer leurs marges avant de la traduire en baisse des prix.

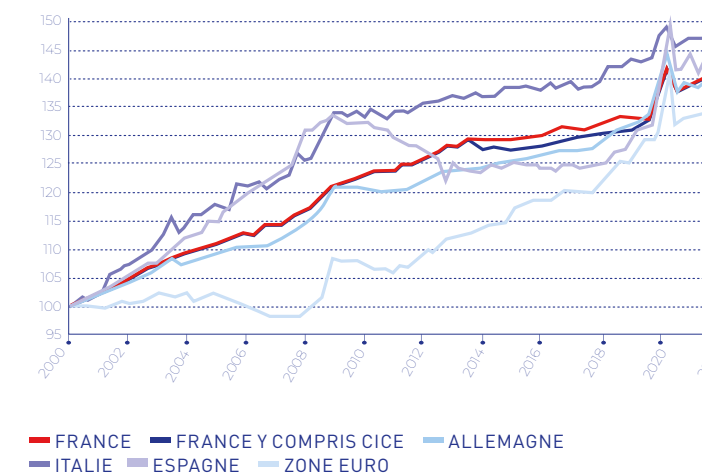
Deux ensembles de pays concurrents sont utilisés, d'une part nos principaux concurrents de l'OCDE, et d'autre part de façon plus ciblée, nos principaux concurrents au sein de la zone eur

Les coûts salariaux unitaires (le coût du travail pondéré par la productivité) ont ainsi augmenté moins rapidement en France (+1,3 % par an en moyenne) qu'en Espagne (+1,5 %) et surtout qu'en Allemagne où la croissance a été particulièrement forte soit +2,2 % par an en moyenne entre 2013 et 2022.

Néanmoins, depuis la crise de la Covid-19, l'augmentation des CSU de la France est plus rapide en moyenne annuelle (2,5 %) qu'en Allemagne (2,3 %).

FIG. 6

COMPARAISON DE L'ÉVOLUTION DES CSU. ENSEMBLE DE L'ÉCONOMIE
INDICE DE BASE 100=2000T1



Source : Eurostat

Calculs : DG Trésor

La modération de l'évolution des coûts du travail depuis 2013 (cf. encadré infra) a permis à la France d'améliorer sa compétitivité.

Ainsi, la compétitivité-coût de la France, mesurée comme l'évolution relative des CSU en France par rapport aux autres pays concurrents, s'est améliorée vis-à-vis du reste de la zone euro depuis fin 2013 (-7 % en France contre -0,3 % dans la zone euro jusque fin 2021), favorisée notamment par les mesures d'allègement du coût du travail introduites à partir de 2013 (cf. encadré). Il s'agit de la 2^e meilleure progression de notre échantillon européen sur la période après la Suède.

Sur la période récente, depuis la crise liée à la Covid-19, la tendance est toujours favorable pour la France. En effet, depuis 2018 et jusqu'à la fin du 1^{er} semestre 2022, parmi les grands pays de la zone euro, c'est en France que la compétitivité-coût s'est le plus améliorée (-5,7 %), davantage qu'en Italie (-4,5 %), alors qu'elle diminuait en Allemagne (+0,3 %), en Espagne (+1,2 %) et au Royaume-Uni (+8 %). Elle enregistre la 2^e meilleure progression de notre échantillon européen sur la période, derrière la Suède (-7,6 %).

² Une évolution positive indique une dégradation de la compétitivité-coût et une évolution négative, une amélioration.

FIG. 7

ÉVOLUTION DE LA COMPÉTITIVITÉ-COÛT
INDICE DE BASE 100=2015

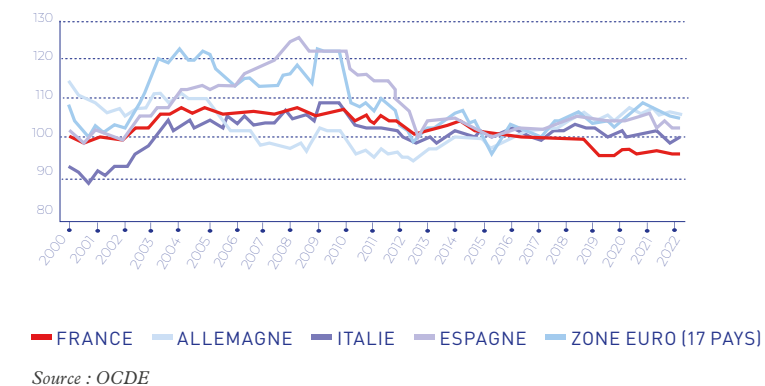
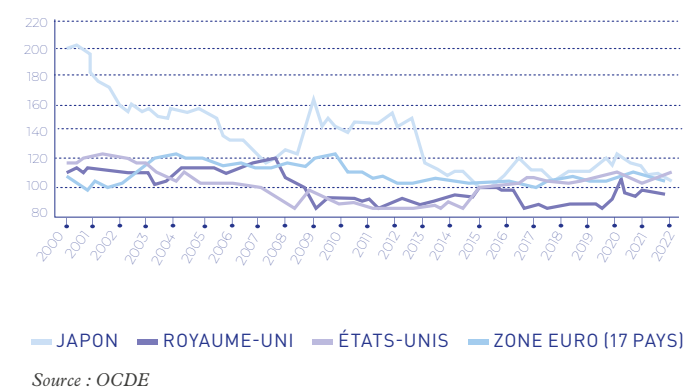


FIG. 8

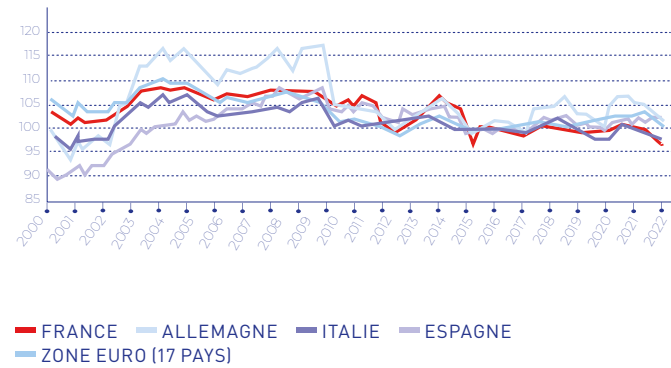
ÉVOLUTION DE LA COMPÉTITIVITÉ-COÛT
INDICE DE BASE 100=2015



Note : une augmentation indique une dégradation de la compétitivité-coût

FIG. 9

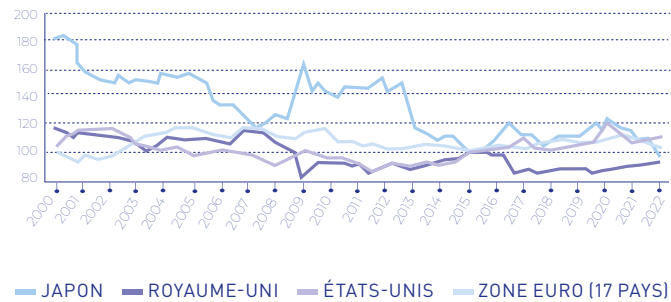
ÉVOLUTION DE LA COMPÉTITIVITÉ-PRIX
INDICE DE BASE 100=2015



Source : OCDE

FIG. 10

ÉVOLUTION DE LA COMPÉTITIVITÉ-PRIX
INDICE DE BASE 100=2015



Source : OCDE

Note : une augmentation indique une dégradation de la compétitivité-prix

LE COÛT DU TRAVAIL : BAISSÉ DE L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS ET PACTE DE RESPONSABILITÉ

Depuis le 1^{er} janvier 2019, le CICE, crédit d'impôt restituable et reportable sur l'impôt sur les sociétés (IS) a été supprimé et remplacé par un allègement pérenne de cotisations patronales d'assurance maladie de 6 % pour les salaires inférieurs à 2,5 Smic. Pour accentuer la baisse du coût du travail pour les rémunérations les plus faibles, cette transformation a été accompagnée par une baisse supplémentaire des cotisations de 4 points au niveau du Smic au 1^{er} octobre 2019. Au niveau du SMIC, l'exonération des cotisations sociales est totale, elle est ensuite réduite de manière dégressive jusqu'à 1,6 SMIC.

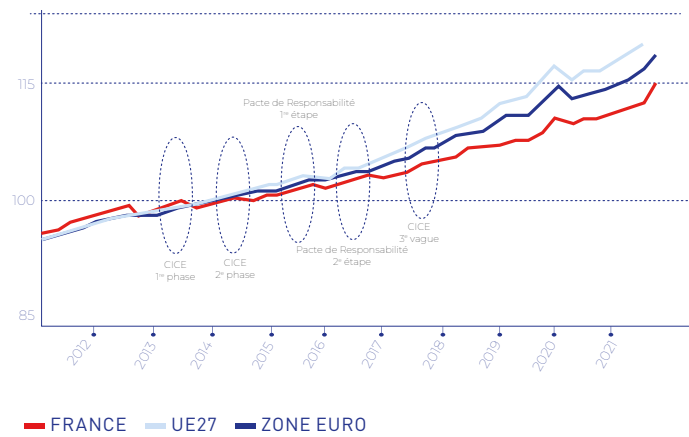
Pour les salariés dont la rémunération annuelle est inférieure ou égale à 3,5 SMIC, le taux de la cotisation d'allocations familiales est réduit de 1,8 point, de 5,25 % à 3,45 %.

Le Pacte de responsabilité et de solidarité (PRS), instauré en 2015, comprend notamment un ensemble de mesures visant à réduire le coût du travail ainsi que la fiscalité des entreprises. Le volet coût du travail prévoyait une première tranche en janvier 2015 ciblée sur les bas salaires, inférieurs à 1,6 Smic, puis une seconde tranche en avril 2016 ciblée sur les salaires compris entre 1,6 Smic et 3,5 Smic. Ce volet du Pacte prévoyait également un allègement des cotisations sociales des indépendants en 2015.

La hausse du coût horaire du travail français a connu un net infléchissement depuis 2013 par rapport à la zone euro, grâce à l'introduction du CICE et du Pacte de responsabilité. Ainsi, entre le 4^e trimestre 2012 et le 2^e trimestre 2021, le coût de la main d'œuvre a augmenté moins rapidement en France que dans la moyenne de la zone euro : + 15 % en France contre + 20 % en zone euro.

FIG. 11

INDICE DU COÛT DE LA MAIN D'ŒUVRE
(INDUSTRIE, CONSTRUCTION ET SERVICES)



Source : Eurostat ; calculs Business France

COÛT HORAIRE DE LA MAIN-D'ŒUVRE INDUSTRIELLE (SAUF CONSTRUCTION)
EN €

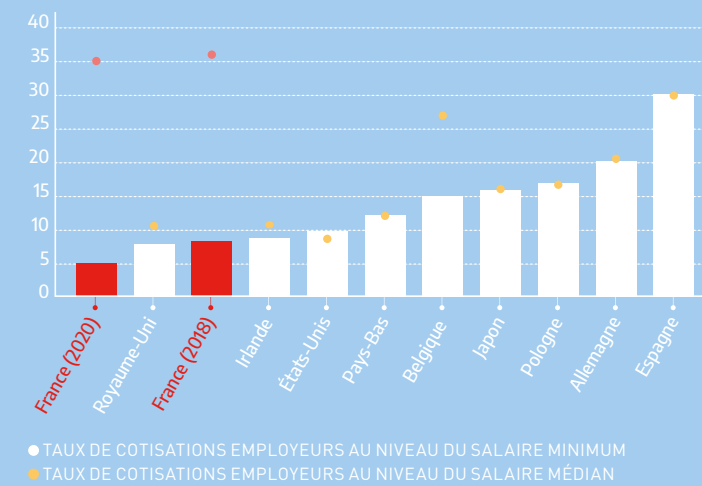
	2004	2008	2012	2017	2018	2019	2020	2021
Allemagne	30,3	32,5	35,2	39,5	40,4	41,4	42	42,2
France	29,5	33,1	36,4	37,4	38,4	39,1	40,3	40,4
Italie	22,3	24,2	27,2	27,7	28	28,9	29,6	29
Espagne	17,9	20,8	23	23,3	23,4	23,9	24,8	24,6

Source : Eurostat

Au niveau du salaire minimum, le taux de cotisations employeurs en France figure parmi les plus faibles en comparaison internationale. Les réductions de cotisations employeurs ont été renforcées en France ces dernières années, en particulier pour les bas salaires. En 2015, le Pacte de responsabilité et de solidarité (PRS), puis en 2019 la transformation du Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) en allègement pérenne de cotisations employeur, complétés au 1er octobre 2019 par un renforcement des allègements généraux, ont permis d'accentuer les réductions du coût du travail, en particulier au niveau du salaire minimum. Ces mesures donnent une place atypique à la France dans les comparaisons internationales du coût du travail : pour les salaires médians, la France présente effectivement un taux de cotisations employeurs parmi les plus élevés, mais ce n'est pas le cas pour les bas salaires, qui bénéficient de ces mesures d'allègement.

FIG. 12

TAUX DE COTISATIONS POUR LES EMPLOYEURS AU NIVEAU DU SALAIRE MINIMUM ET DU SALAIRE MÉDIAN EN % DU SALAIRE BRUT



Source : OCDE, pour le groupe d'expert sur le SMIC

Note : la situation pour la France en 2020 est post-renforcement des allègements généraux (1er octobre 2019)

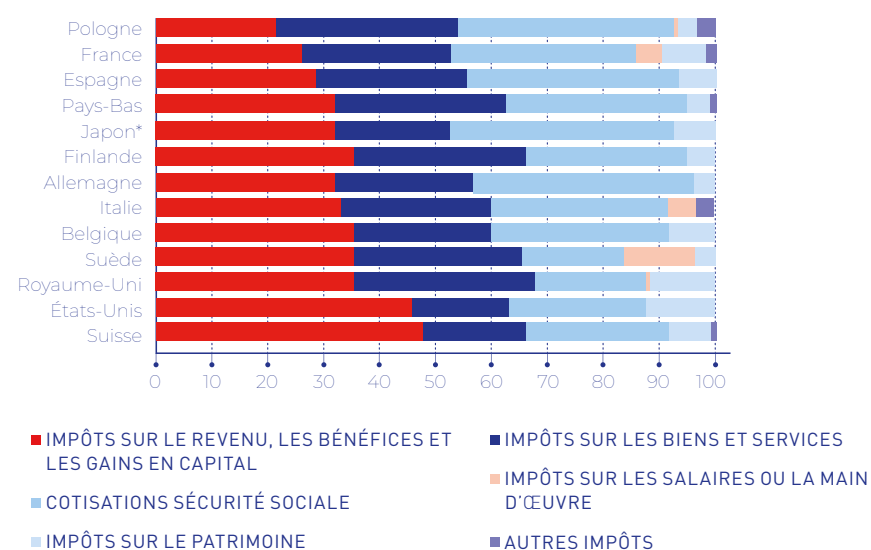
2. Fiscalité

L'environnement socio-fiscal français se distingue des autres pays du fait de la part significative des cotisations sociales dans les prélèvements obligatoires. Ces cotisations viennent en miroir de l'importante offre française de services publics qu'elles contribuent à financer (cf. livret Qualité de vie).

En termes de structure des prélèvements obligatoires, les cotisations de sécurité sociale représentent la part la plus importante des sources des recettes fiscales françaises en 2020, soit 32,7 % du total. Concernant les impôts sur le revenu, sur les bénéfices et sur les gains du capital (pour les personnes physiques et les sociétés), la France présente la seconde part la plus faible dans le total des prélèvements parmi les pays de l'échantillon : 26,2 % des recettes fiscales totales en 2020, derrière la Pologne. Selon Eurostat, le taux de prélèvement obligatoire de la France a peu évolué en 2020 et atteint 47,5% du PIB, au deuxième rang des pays européens, juste derrière le Danemark (47,6 % du PIB). La moyenne est de 41,8 % du PIB dans la zone euro.

FIG. 13

STRUCTURE DES RECETTES FISCALES (2020)
EN % DE RECETTES

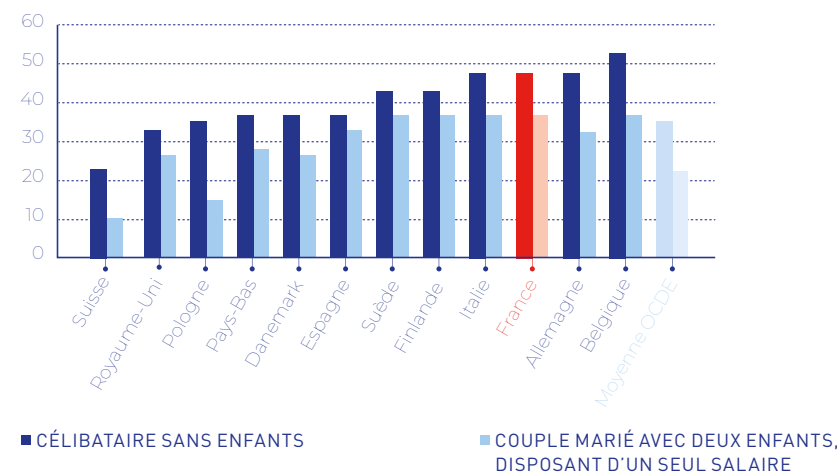


* Données 2019
Source : OCDE

Concernant la fiscalité sur le travail, pour un célibataire sans enfant gagnant 100 % du salaire moyen en 2021, l'Allemagne et la Belgique exercent une pression fiscale plus importante que la France. Pour un couple marié avec deux enfants avec un seul salaire égal à 100 % du salaire moyen, la France exerce une pression fiscale légèrement supérieure à celle de la Finlande, la Suède ou la Belgique.

FIG. 14

TAUX MOYEN DU COIN FISCAL AU NIVEAU DU SALAIRE MOYEN (2021)
EN % DU COÛT DE LA MAIN D'ŒUVRE



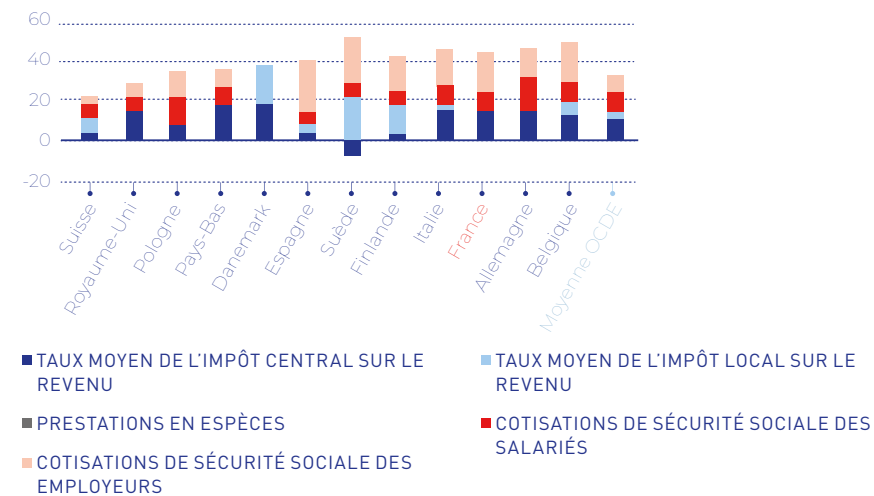
Source : OCDE

* Le coin fiscal sur le travail correspond à la différence entre ce que les employeurs paient sous forme de salaires et de charges sociales et ce dont les salariés disposent après impôts et déduction des cotisations de Sécurité sociale. Il correspond ici aux prélèvements obligatoires (impôts sur le revenu, cotisations sociales, salariales et patronales, prestations sociales) exprimés en pourcentage du coût du travail.

Les cotisations de sécurité sociale en France sont principalement supportées par les employeurs avant versement du salaire, c'est le plus gros poste d'imposition sur les salaires en France, 26,6 % du coût de la main d'œuvre. En revanche, les dépenses de sécurité sociale supportées par les salariés après versement du salaire, sont faibles (8,3 % du coût de la main d'œuvre), au niveau de la moyenne de l'OCDE (8,2 %), inférieures à celles observées en Allemagne (16,9 %) ou aux Pays-Bas (10,6 %).

FIG. 15

COÛT FISCAL MOYEN (SOMME DES COMPOSANTS) POUR UN CÉLIBATAIRE TOUCHANT LE SALAIRE MÉDIAN
% COÛTS DE MAIN-D'OEUVRE

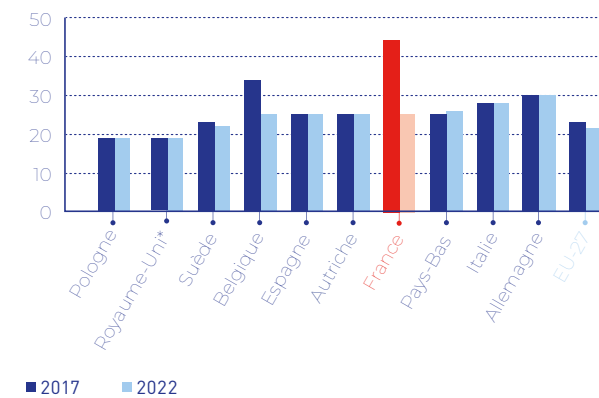


Source : OCDE, 2022

Les taux maximums légaux de l'impôt sur les sociétés en France ont chuté ces dernières années pour atteindre un niveau moyen parmi notre échantillon. Avec un taux maximum d'impôt sur les sociétés de 25,8 % en 2022, surtaxes exceptionnelles incluses, la France est devant l'Allemagne (29,8 %) et l'Italie (27,8 %). Le gouvernement a réduit les taux d'imposition des sociétés depuis quelques années. Le taux de référence est dorénavant de 25 % et le taux réduit pour les PME, sous conditions, de 15 % du résultat fiscal. Par ailleurs, sous l'égide de l'OCDE, 136 pays se sont accordés sur la mise en place d'un impôt mondial de 15 % sur les entreprises multinationales à compter de 2023.

FIG. 16

TAUX MAXIMUM LÉGAL DE L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
SURTAXES EXCEPTIONNELLES INCLUSES EN %



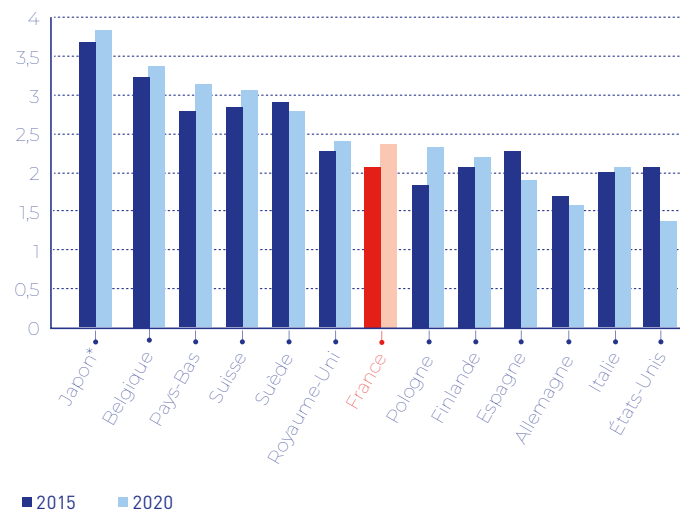
* données 2020

Source : European Commission, DG Taxation and Customs Union, Taxes in Europe database; IBFD.

Les taux maximums légaux sont également à relativiser si l'on considère le montant des recettes liées à l'impôt sur les sociétés. En 2020, les recettes de l'impôt sur les sociétés ne représentent que 2,3 % du PIB en France, niveau similaire à ceux de la Pologne et du Royaume-Uni. L'explication vient d'un traitement différencié pour les PME² en France qui bénéficient des taux réduits d'imposition de 15 % pour la première tranche de bénéfices (de 0 à 38 120 € de bénéfices). La France présente une singularité fiscale qui se caractérise par un taux de l'impôt sur les sociétés élevé pour les grands groupes, mais une assiette étroite, réduite par des dérogations et des exonérations.

FIG. 17

RECETTES DE L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
EN % DU PIB



* Données 2019
Source : OCDE, 2022

² Concerne les PME dont le CAHT est inférieur à 10 millions d'euros, et dont le capital est entièrement reversé et détenu à au moins 75 % par des personnes physiques (ou par une société appliquant ce critère) (service-public.fr)

SUPPRESSION DE LA CVAE D'ICI 2024

L'Assemblée nationale française a annoncé dans son projet de loi de finances pour 2023, la suppression de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE). Cette décision prend place dans la politique actuelle de renforcement de la compétitivité des entreprises françaises.

C'est ainsi que les taux d'imposition de la CVAE seront divisés par deux en 2023, sur la base des taux de 2022, avant de disparaître totalement en 2024. La mesure fera baisser les impôts de production de toutes les entreprises françaises réalisant un chiffre d'affaires annuel supérieur à 500 000 € hors taxe, quels que soient leur statut juridique, leur activité ou leur régime d'imposition.

530 000 entreprises bénéficieront du changement de législation. La part du gain pour les TPE et PME se chiffrera à 20 % du montant total. Par ailleurs, l'industrie sera le domaine qui profitera le plus de cette mesure.

La baisse de la CVAE s'ajoute aux efforts déjà consentis par l'État pour diminuer la taxation des entreprises et augmenter l'attractivité du territoire : le taux maximum d'imposition sur les sociétés en France a été abaissé à 25,8 % en 2022. La France a ainsi un taux d'imposition semblable à l'Autriche, la Belgique, l'Espagne et les Pays-Bas et inférieur à l'Allemagne (29,8 %) et à l'Italie (27,8 %).

Source : gouvernement.fr

ÉLÉMENTS MÉTHODOLOGIQUES

L'attractivité économique peut être définie comme la capacité à attirer les activités nouvelles et les facteurs de production mobiles - capitaux, travailleurs qualifiés - sur un territoire. Cette capacité renvoie à une large gamme de déterminants macroéconomiques.

Ce livret prend place dans un ensemble de thématiques qui abordent différents déterminants d'attractivité sous la forme de comparaison des principales économies européennes concurrentes de la France : l'Allemagne, la Belgique, l'Espagne, la Finlande, l'Italie, les Pays-Bas, la Pologne, le Royaume-Uni, la Suède, la Suisse, ainsi que les États-Unis et le Japon.

Directeur de publication

Christophe Lecourtier,
Directeur général

Rédactrice en chef

Louise Cassagnes

Traducteurs

David Williams
Peter Stewart

Conception, réalisation

Guillaume du Rivau

décembre 2022